Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 076-200059061-20260601-2026ARR79DIONNE-AI

COMMUNE DE ARELAUNE-EN-SEINE
(Seine Maritime)

Arrêté N°79/2026
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE
Madame Brigitte DIONNET

Nous, Frédéric DELAITRE, Maire de la commune de ARELAUNE-EN-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions,

Vu le procès- verbal d'installation du Conseil Municipal, et d'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération 2026/09 du 8 avril 2026, fixant les délégations des cinq adjoints,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Brigitte DIONNET, conseillère municipale

ARRETONS

ARTICLE 1 : Délégation de fonctions est donnée à Madame Brigitte DIONNET pour intervenir dans les domaines suivants : **SIVOS**

ARTICLE 2 : Madame Brigitte DIONNET exercera les fonctions suivantes :

- Missions principales : Placée sous l'autorité de l'adjointe à l'éducation, la conseillère municipale déléguée au Sivos est en charge des relations entre le Sivos et l'école de la Mare Jouenne.
 Elle participe à l'harmonisation des pratiques entre les établissements en dehors des compétences propres aux chefs d'établissement.

- Missions particulières : Anticiper l'évolution démographique des effectifs scolaire et ses conséquences en matière de mobilisation immobilière et de services de transport

ARTICLE 3 : Cette délégation prend effet à compter de ce jour.

ARTICLE 4 : En application de la délibération n°2026/10 du 8 avril 2026, Madame Brigitte DIONNET perçoit une indemnité de fonction liée à l'exercice effectif de sa délégation.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

A ARELAUNE-EN-SEINE
Le 1er Juin 2026

Le Maire,
Frédéric DELAITRE

MAIRIE DE ARELAUNE-EN-SEINE 76940